Copropriété Résidence "CONCORDE" à BERTRIX
c/o Bureau ROSSIGNOL
Rue du Saupont, 75
6880 BERTRIX

Téléphone 061/41.19.74 - 061/23.43.00
Fax 061/41.46.86
Compte bancaire: 732-0031356-76

RESIDENCE CONCORDE A BERTRIX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 06 mai 2009

L'an deux mille neuf, le 6 mai, à 19 heures, suite à la convocation du syndic, les copropriétaires de la résidence "Concorde" à Bertrix se sont réunis pour une assemblée générale afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du PV de l'Assemblée précédente**
2. **Approbation des comptes 2008**
3. **Réparations et entretien toiture**
4. **Nettoyage et démoussage des balcons**
5. **Mise en peinture des halls communs**
6. **Fonds de roulement**
7. **Fonds de réserve**
8. **Divers**

Tous les copropriétaires présents ont signé la feuille de présence.
L'assemblée est présidée par Monsieur Alex ROSSIGNOL, syndic de l'immeuble.
D'après la feuille de présence, le président vérifie que l'assemblée est régulièrement constituée pour pouvoir délibérer.
Quatorze propriétaires sur vingt-quatre sont présents ou représentés et possèdent ensemble **5676**/9778 en quotités.
La séance est déclarée ouverte par le président, qui ensuite, donne lecture de l'ordre du jour.

Propriétaires présents:
DELWICHE - DELFRARI - GEORGES - THIRY - GUILLAUME - HENRY - GOUVERNEUR - PIQUARD - MARECHAL - GROSJEAN - QUEVRIN - HEYDEN - PIERRET - KASAPOGLU - **LOOTVOET** -

Propriétaires représentés:
FRANCOIS - MAGNETTE

Propriétaires absents : GATELIER - DION - BASTIN - LECLER - UYTTERSPROT - DANLOY - SA PIL.

1) Approbation du PV de l'assemblée générale précédente

Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation des comptes 2008

Le président donne la situation des comptes pour l'année 2008.
Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité

3) Réparation et entrtetien toiture

Mr LODRIGUEZ a déjà effectué quelques réparations à la toiture (.....)
L'assemblée générale décide à l'unanimité de procéder aux quelques réparations supplémentaires et au démoussage de la parti nord de la toiture.
Le prix au m² sera de 6,00 €.
Le coût total sera de l'ordre de 2500,00 €.

4) Nettoyage et démoussage des balcons

Le syndic propose de faire procéder au démoussage des balcons.
Chaque copropriétaire qui le souhaite est inviter à prendre contact avec Mr DELFRARI afin de nettoyer ceux-ci.

5. Mise en peinture des halls communs

Les copropriétaires décident à l'unanimité de procéder à la mise en peinture des halls communs. Ils choisiront eux-mêmes par bloc le peintre qui réalisera les travaux.
Les responsables sont:
Bloc A: Mr FRANCOIS
Bloc B : Mr GEORGES
Bloc C : Mr HENRY

6) Fonds de roulement
Les copropriétaires ont reçu l'appel de fonds de roulement pour 2009 par courrier du XX février 2009.
Le syndic demande aux copropriétaires de respecter au mieux les délais de paiement.

7) Fonds de réserve
L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'approvisionner le fonds de réserve d'une somme de 100,00 € par entité distincte pour l'année 2009. Celle-ci est à payer pour le 31 juillet 2009.

8) Divers

Plusieurs copropriétaires se plaignent du comportement du locataire de Mme BASTIN (bruit, moteur, chien,...)
Le syndic contactera le propriétaire afin que les problèmes cessent dès à présent.

Mr GEORGES signale qu'il y a plusieurs trous dans le revêtement de la cour arrière.
L'assemblée décide à l'unanimité de procéder aux quelques réparations.
Le syndic passera commande dès que possible.

Le syndic rappelle à Mr DELWICHE que son locataire ne ferme jamais la porte de son garage.
Mr DELWICHE en fera part à son locataire.

La séance est levée à 20h15

Le syndic

Alex ROSSIGNOL